

Table des matières

1	Historique des modifications.....	2
2	Objectif de la fiche.....	3
3	Présentation	3
3.1	Principes de valorisation des données paiement des cotisations.....	3
3.1.1	Natures des cotisations collectées par la MSA.....	3
3.1.2	Entreprises mensualisées et non mensualisées	4
3.1.3	Identifiant Organisme de Protection Sociale (S21.G00.20.001).....	4
3.1.4	Entité d'affectation des opérations (S21.G00.20.002)	5
3.1.5	BIC (S21.G00.20.003).....	5
3.1.6	IBAN (S21.G00.20.004)	5
3.1.7	Montant du versement (S21.G00.20.005).....	5
3.1.8	Date de début de période de rattachement (S21.G00.20.006)	5
3.1.9	Date de fin de période de rattachement (S21.G00.20.007).....	5
3.1.10	Code délégataire de gestion (S21.G00.20.008)	5
3.1.11	Mode de paiement (S21.G00.20.010)	6
3.1.12	Date de paiement (S21.G00.20.011)	9
3.1.13	SIRET Payeur (S21.G00.20.012)	9
3.1.14	Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation (S21.G00.20.013).....	10
3.1.15	Composant de versement (S21.G00.55)	10
4	Tableaux de synthèse des composants de règlement pour la MSA.....	12
5	Etude de cas	14
5.1	Cas 1 : L'établissement paie pour lui-même	14
5.1.1	Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA.....	14
5.1.2	Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA.....	14
5.2	Cas 2 : L'établissement A paie pour l'établissement B.....	16
5.2.1	Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA.....	16
5.2.2	Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA	17
6	Annexes	18
6.1	DSN exemple retenue pour les différents cas présentés	18

1 Historique des modifications

<i>Date de publication</i>	<i>Auteur(s)</i>	<i>Objet(s) de l'évolution</i>
01/10/2015	Bertrand Vandewinkele	Fiche initiale
14/01/2016	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Correction du motif de paiement pour virement et chèque (en cas de délégation)• Précisions § 3.1.2, §3.1.11.3, § 3.1.11.4 et § 3.1.12• Correction annexe 6.1
08/04/2016	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Modification concernant le SIRET payeur (S21.G00.20.012)
07/11/2016	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Remarque concernant le motif de paiement
08/12/2016	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Remarque concernant la nature des cotisations collectées par la MSA (§ 3.1.1)
22/12/2017	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Ajout du code caisse MSA « DMSA77 » pour les entreprises de Saint-Barthélemy
09/01/2018	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Précisions sur les modes de paiement
15/01/2019	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Précisions dans le cas d'un versement par un établissement pour le compte de plusieurs établissements
16/10/2019	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Précisions concernant le paiement sur périodes d'origine (ajout d'une remarque chapitre 3.1)
07/02/2020	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Le paiement par Chèque n'est plus accepté par la MSA
17/11/2020	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Ajout des nouvelles rubriques concernant l'identifiant du CRM à l'origine de la régularisation
27/12/2024	Patrick Lejeune	<ul style="list-style-type: none">• Précisions sur le montant du versement – exclusion de la valeur de cotisation « 142 »

Les modifications apparaissent en vert dans le document.

2 Objectif de la fiche

Présentation et consignes de déclaration des versements dans la DSN du Régime Agricole

Cette fiche généraliste permet d'appréhender les éléments principaux à valoriser au niveau :

- Du paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles) ;
- Du paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance et santé).

3 Présentation

3.1 Principes de valorisation des données paiement des cotisations

3.1.1 Natures des cotisations collectées par la MSA

Deux natures de cotisations destinées à la MSA coexistent au niveau de la DSN :

- Les cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles) ;

Remarque : dans le bloc à constituer pour le compte de la MSA, il convient d'inclure dans le montant global des cotisations à payer, les cotisations recouvrées par la MSA pour le compte d'autres organismes excepté la Prévoyance et Santé complémentaires. A compter du 01/01/2017, la MSA recouvre l'ensemble des cotisations de Retraite Complémentaire cadre et non cadre pour AGRICA, AG2R LA MONDIALE et HUMANIS

- Les cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance et santé).

Remarque : la DSN doit comporter autant de blocs 20 que de paiements à réaliser sur des périodes d'origine. Cette situation peut se présenter dans les cas suivants :

- Paiement de cotisations d'un mois antérieur au mois principal déclaré : exemple : le déclarant s'acquitte en retard (exigibilité dépassée) des cotisations de la paie de Janvier lors de la DSN de Février réceptionnée par la MSA début Mars. Dans ce cas, la DSN comportera un bloc 20 au titre de la paie de Février et également un bloc 20 au titre de la paie de Janvier.
- Régularisation de cotisations sur des périodes antérieures au mois principal déclaré : exemple : intégration d'un rectificatif de cotisation au titre de la période de Janvier dans la DSN de Février réceptionnée par la MSA début Mars.
 - Si la rectification est positive (exemple : cotisation initiale 100€ corrigée à 150€) le delta devra être intégré dans un bloc 20 borné par la période de paie concernée. Dans ce cas, la DSN comportera un bloc 20 au titre du mois principal déclaré paie de Février + un bloc 20 correspondant au delta de 50€ sur Janvier.
 - Si la rectification est négative (exemple : cotisation initiale 150€ corrigée à 100€) le delta devra être intégré dans le bloc 20 du mois principal déclaré sans distinction. Dans ce cas, la DSN comportera un seul bloc 20 au titre du

mois principal déclaré paie de Février déduction faite des 50€ sur Janvier (un bloc 20 ne peut être signé).

3.1.2 Entreprises mensualisées et non mensualisées

3.1.2.1 Entreprises soumises au paiement mensuel

Les entreprises soumises au régime du paiement mensuel transmettent un versement OPS dans chaque DSN mensuelle avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement mensuelle.

3.1.2.2 Entreprises soumises au paiement trimestriel

Les entreprises soumises au régime du paiement trimestriel ont deux options de paiement trimestriel possibles :

- Un versement OPS dans chaque DSN mensuelle avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement ;
- Trois versements OPS, rattachés à leurs périodes respectives, dans la dernière DSN mensuelle du trimestre avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement.

Dans les deux cas, la date limite de paiement est celle du trimestre.

Exemple 1 :

Un déclarant payant ses cotisations de façon trimestrielle transmet :

1. sa DSN de janvier en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de janvier. La date limite de paiement est le 15 avril ;
2. sa DSN de février en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de février. La date limite de paiement est le 15 avril ;
3. sa DSN de mars en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de mars. La date limite de paiement est le 15 avril.

Exemple 2 :

Un déclarant payant ses cotisations de façon trimestrielle transmet sa dernière DSN du premier trimestre exigible le 15 avril. Celle-ci comprend :

- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de janvier ;
- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de février ;
- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de mars.

3.1.3 Identifiant Organisme de Protection Sociale (S21.G00.20.001)

L'Identifiant Organisme de Protection Sociale est :

- soit un code caisse de MSA pour le paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles) ;
- soit le code organisme de prévoyance (porteur de risque) pour le paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance).

3.1.4 Entité d'affectation des opérations (S21.G00.20.002)

L'entité d'affectation des opérations n'est pas utile à la MSA.

3.1.5 BIC (S21.G00.20.003)

Le BIC permet d'identifier la banque où est géré le compte bancaire sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement.

3.1.6 IBAN (S21.G00.20.004)

L'IBAN permet d'identifier le compte bancaire sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement.

3.1.7 Montant du versement (S21.G00.20.005)

Montant du versement correspondant au montant des cotisations réglées **(ne pas inclure le montant de la cotisation « 142 » du bloc 81)**

Remarque : Dans le cas d'un paiement par un établissement (établissement A) pour le compte de plusieurs établissements (établissements A et B), le montant du versement doit correspondre à la totalité des cotisations à régler de l'ensemble des établissements (établissements A et B) dans la déclaration de l'établissement A. Se référer également aux consignes d'alimentation du SIRET payeur (3.1.13 SIRET Payeur (S21.G00.20.012))

3.1.8 Date de début de période de rattachement (S21.G00.20.006)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

C'est le premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement (S20.G00.05.005)

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Toujours valorisé avec la valeur par défaut : 01012000

3.1.9 Date de fin de période de rattachement (S21.G00.20.007)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

C'est le dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement (S20.G00.05.005)

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Toujours valorisé avec la valeur par défaut : 01012000

3.1.10 Code délégataire de gestion (S21.G00.20.008)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

Ne doit jamais être valorisé.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Valorisé avec le code caisse de MSA délégataire de gestion pour le contrat de prévoyance.

Liste des codes caisses de MSA :

Liste des caisses MSA										Valeurs
Caisses MSA	Nom de la Caisse	Départements couverts								
11	MSA Grand Sud	11	66							DMSA11
12	MSA Midi-Pyrénées Nord	12	46	81	82					DMSA12
13	MSA Provence-Azur	6	13	83						DMSA13
14	MSA Côtes Normandes	14	50							DMSA14
17	MSA Charentes	16	17							DMSA17
20	MSA de la Corse	2A	2B							DMSA20
21	MSA de Bourgogne	21	58	71	89					DMSA21
22	MSA Armorique	22	29							DMSA22
24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	24	47							DMSA24
25	MSA Franche-Comté	25	39	70	90					DMSA25
26	MSA Ardèche Drôme Loire	7	26	42						DMSA26
27	MSA Haute-Normandie	27	76							DMSA27
28	MSA Beauce Cœur de Loire	18	28	45						DMSA28
32	MSA Midi-Pyrénées Sud	9	31	32	65					DMSA32
33	MSA Gironde	33								DMSA33
35	MSA Portes de Bretagne	35	56							DMSA35
41	MSA Berry-Touraine	36	37	41						DMSA41
48	MSA Languedoc	30	34	48						DMSA48
49	MSA Maine-et-Loire	49								DMSA49
51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	8	51	55						DMSA51
52	MSA Sud Champagne	10	52							DMSA52
54	MSA Lorraine	54	57	88						DMSA54
59	MSA Nord - Pas-de-Calais	59	62							DMSA59
63	MSA Auvergne	3	15	43	63					DMSA63
64	MSA Sud Aquitaine	40	64							DMSA64
68	MSA Alsace	67	68							DMSA68
69	MSA Ain-Rhône	1	69							DMSA69
72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	53	61	72						DMSA72
73	MSA Alpes du Nord	38	73	74						DMSA73
75	MSA Ile-de-France	75	77	78	91	92	93	94	95	DMSA75
80	MSA Picardie	2	60	80						DMSA80
84	MSA Alpes Vaucluse	4	5	84						DMSA84
85	MSA Loire-Atlantique Vendée	44	85							DMSA85
86	MSA Poitou	79	86							DMSA86
87	MSA Limousin	19	23	87						DMSA87
97 *	MSA Poitou	97								DMSA77

(*) concernent uniquement les entreprises implantées à St Barthélemy

3.1.11 Mode de paiement (S21.G00.20.010)

Mode de règlement retenu pour régler les sommes dues.

Le mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », également accepté dans le cadre d'un versement concernant un contrat de prévoyance, permet au déclarant d'indiquer que le paiement sera effectué par un autre établissement.

3.1.11.1 Obligation de paiement par voie dématérialisée

L'article 21 de la LFSS pour 2020 supprime la notion de seuils, prévue à l'article L.133-5-5 du CSS, au-delà desquels s'applique l'obligation d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations et des contributions sociales par voie dématérialisée.

Ainsi, la loi précitée généralise la dématérialisation des moyens de paiement des cotisations, à l'instar de la dématérialisation intégrale des déclarations sociales. Cette mesure, qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020, est applicable à l'ensemble des employeurs du secteur privé et du secteur public.

Jusqu'à présent, seuls les employeurs suivants devaient obligatoirement s'acquitter du paiement de leurs cotisations et contributions sociales par voie dématérialisée :

- employeurs du secteur privé (tous établissements confondus) ayant acquitté plus de 20 000 € de cotisations, de contributions et de taxes auprès de la MSA l'année précédente (n-1) ;
- employeurs publics redevables de cotisations, de contributions sociales et de taxes dont le montant dépassait 50 000 € au titre de l'année précédente (n-1).

Dans les autres cas, les employeurs pouvaient régler leurs cotisations par tout moyen (dématérialisé ou non).

Désormais, l'ensemble des employeurs du secteur privé et public sont tenus de s'acquitter du paiement de leurs cotisations par voie dématérialisée, par l'un des moyens suivants :

- prélèvement automatique ;
- télépaiement via l'espace privé ;
- virement bancaire.

Les entreprises, y compris agricoles, redevables de plus de 7 millions d'euros de cotisations et de contributions au titre de l'année précédente devront effectuer ce règlement uniquement par virement bancaire.

3.1.11.2 Le chèque

Suite au nouveau dispositif prévu à l'article 21 de la LFSS pour 2020, ce mode de paiement n'est plus autorisé pour le paiement des DSN au Régime Agricole.

3.1.11.3 Le virement

Ce mode de paiement est identifié avec la valeur « 02 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Lorsque le paiement est effectué par virement, le bloc Versement OPS permet d'indiquer à la MSA l'intention de payer par ce mode de paiement.

Remarque importante : si un mandat SEPA a été enregistré par la MSA et en présence d'un bloc 20 dans la DSN avec un mode de paiement virement (valeur « 02 »), la MSA ne procède pas au prélèvement (nouveau décembre 2017)

Lorsque l'entreprise effectue le virement, le motif du paiement de l'ordre de virement (140 car.) transmis à l'organisme financier doit être renseigné de la manière suivante :

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)

- 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Nature de la dette sur 2 caractères :
 - **SA** : Cotisations salariés agricoles

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-SA

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Code organisme de prévoyance

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-P4002

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Remarque : Dans le cas de paiement de cotisations Prévoyance pour le compte d'un OC non gérées par la MSA, une référence de paiement spécifique doit être utilisée, telle que décrite dans la documentation des Organismes Complémentaires :

<http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-paiement-cotisations-oc-p3.pdf>

3.1.11.4 Le prélèvement SEPA

Tous les établissements d'une même entreprise (SIREN) doivent utiliser le même compte bancaire. Dans le cas contraire, le prélèvement ne pourra pas être réalisé et l'entreprise sera invitée à utiliser un autre moyen de paiement.

Ce mode de paiement est identifié avec la valeur « 05 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Pour permettre le prélèvement automatique des cotisations par la MSA les conditions suivantes sont à respecter :

- 1 - avoir transmis au préalable un mandat SEPA signé accompagné d'un RIB,
- 2 - la présence d'un bloc 20 valorisé avec un mode de paiement « 05 » est obligatoire.

Ce prélèvement sera opéré à la date limite de paiement.

Remarque importante : si un mandat SEPA a été enregistré par la MSA, la MSA ne procède pas au prélèvement dans les conditions suivantes :

- en présence dans la DSN d'un mode de paiement chèque (valeur « 01 ») ou virement (valeur « 02 ») (nouveau décembre 2017)
- en l'absence de bloc 20 dans la DSN (nouveau à/c des DSN de janvier 2018).

3.1.11.5 Versement réalisé par un autre établissement

Cette situation est identifiée à partir de la valeur « 06 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Se référer au paragraphe « 3.1.13 SIRET Payeur » pour les cas d'utilisation de ce mode de paiement.

3.1.11.6 Le téléversement

Ce mode de paiement n'est pas identifié dans la rubrique S21.G00.20.010. Il s'agit d'une offre de service proposée par la MSA.

En cas d'absence de bloc 20 ou en présence d'un bloc 20 avec un mode de paiement chèque (valeur « 01 ») ou virement (valeur « 02 »), le service du téléversement sera proposé par mail, envoyé au lendemain du dépôt de la DSN. Il contiendra la référence paiement associée aux cotisations déclarées dans la DSN, qui devra impérativement être utilisée pour permettre le téléversement.

Pour que le prélèvement puisse être mise en œuvre par la MSA, il est nécessaire que l'entreprise ait transmis un mandat SEPA signé accompagné d'un RIB. Ce prélèvement sera opéré à la date limite de paiement.

Remarque : Le montant du téléversement, non modifiable, correspondra au montant total des cotisations déclarées dans votre DSN. Si les cotisations déclarées dans la DSN ont des dates d'exigibilités différentes, deux références de paiement seront transmises : une pour les cotisations à exigibilité mensuelle et une autre pour les cotisations à exigibilité trimestrielle.

3.1.12 Date de paiement (S21.G00.20.011)

Alimentation non obligatoire. En cas de valorisation, la date de paiement ne sera prise en compte que si elle est postérieure à la date limite de dépôt et le déclaré se soumettra aux majorations légales.

Remarque importante : La date limite de paiement n'est pas obligatoire. Néanmoins, si la déclaration concerne une entreprise de moins de 11 salariés et ayant opté pour un paiement à échéance trimestrielle, le prélèvement sera effectué au mois si la date de paiement n'est pas valorisée.

3.1.13 SIRET Payeur (S21.G00.20.012)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement payeur

Le SIRET payeur du bloc Versement :

- Ne doit pas être renseigné si le versement concerne seulement l'établissement déclaré ;
- Doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement d'affectation, si le versement concerne non seulement cet établissement, mais aussi un ou plusieurs établissements de l'entreprise ;

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement redevable, non payeur

Le bloc versement avec un mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », est à utiliser.

Le SIRET payeur du bloc Versement doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement qui exécute le paiement. A noter que dans ce cas, le montant du versement correspond au montant de la dette de l'établissement redevable.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement payeur

Le SIRET payeur du bloc Versement :

- Ne doit pas être renseigné si le versement concerne seulement l'établissement déclaré ;
- Doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement d'affectation, si le versement concerne non seulement cet établissement, mais aussi un ou plusieurs établissements de l'entreprise ;

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement redevable, non payeur

Le bloc versement avec un mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », est à utiliser.

Dans ce cas, le SIRET payeur doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement payeur.

3.1.14 Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation (S21.G00.20.013)

Ne pas alimenter

3.1.15 Composant de versement (S21.G00.55)

Pour les contrats de prévoyance, le ou les blocs «Composant de versement » précise(nt) obligatoirement la ventilation du montant du versement (S21.G00.20.005) par période d'affectation, par référence contrat et si nécessaire par code population.

Le montant global d'un versement (S21.G00.20.005) doit toujours correspondre à la somme des montants valorisés dans les composants de versement.

3.1.15.1 Montant versé (S21.G00.55.001)

Montant réglé pour un contrat, une période, une population.

3.1.15.2 Type de population (S21.G00.55.002)

Population concernée par le composant de versement pour le contrat de Prévoyance.

3.1.15.3 Code d'affectation (S21.G00.55.003)

C'est la référence du contrat de prévoyance auquel se rattache le composant de versement. Cette donnée est fournie dans une fiche de paramétrage DSN. Le contrat mentionné doit faire l'objet d'un bloc Adhésion Prévoyance S21.G00.15 dans la déclaration.

3.1.15.4 Période d'affectation (S21.G00.55.004)

C'est la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant. Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme AAAAPNN :

- AAAA = année concernée
- P = type de période (M = mois, T = trimestre, S = semestre, A = année, E = versement exceptionnel)
- NN = numéro de la période (01 à 12 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type S, 00 en type A ou E)

Exemples :

- 2013T02
- 2014M01
- 2014A00
- 2014E00

3.1.15.5 Identifiant du CRM à l'origine de la régularisation (S21.G00.55.005)

Ne pas renseigner

4 Tableaux de synthèse des composants de règlement pour la MSA

Cotisations collectées pour le compte de la MSA

Mode de paiement	Identifiant Organisme de Protection Sociale	Entité d'affectation des opérations	BIC	IBAN	Montant du versement	Date de début de période de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Code délégataire de gestion	Date de paiement	SIRET payeur
S21.G00.20.010	S21.G00.20.001	S21.G00.20.002	S21.G00.20.003	S21.G00.20.004	S21.G00.20.005	S21.G00.20.006	S21.G00.20.007	S21.G00.20.008	S21.G00.20.011	S21.G00.20.012
02 - virement	DMSAxx		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement			Dans la DSN de l'établissement payeur, il sera renseigné uniquement si le versement concerne non seulement l'établissement déclaré dans la DSN, mais également un ou plusieurs établissements de l'entreprise : cette rubrique prend la valeur du SIRET de l'établissement qui effectue le paiement
03 - prélèvement Valeur supprimée en 2018	DMSAxx		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement		<i>C'est la date limite de paiement qui est retenue comme date d'échéance</i>	
04 - titre interbancaire de paiement										
05 - prélèvement SEPA	DMSAxx		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associée à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associée à la DSN concernée par le versement			Dans la DSN de l'établissement redevable, cette rubrique prend la valeur du SIRET de l'établissement qui effectue le paiement
06 - versement réalisé par un autre établissement	DMSAxx				Montant de la dette de l'établissement redevable	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement			

Cotisations collectées en délégation par la MSA

Mode de paiement	Identifiant Organisme de Protection Sociale	Entité d'affectation des opérations	BIC	IBAN	Montant du versement	Date de début de période de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Code délégataire de gestion	Date de paiement	SIRET payeur
S21.G00.20.010	S21.G00.20.001	S21.G00.20.002	S21.G00.20.003	S21.G00.20.004	S21.G00.20.005	S21.G00.20.006	S21.G00.20.007	S21.G00.20.008	S21.G00.20.011	S21.G00.20.012
02 - virement	code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle ou de la société d'assurance pour le compte de laquelle s'effectue le versement		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées à la MSA pour un OPS	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		A renseigner uniquement si le versement concerne non seulement l'établissement déclaré dans la DSN, mais également un ou plusieurs établissements de l'entreprise. Dans ce cas, cette rubrique prend la valeur du SIRET de l'établissement d'affectation.
03 - prélèvement Valeur supprimée en 2018	code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle ou de la société d'assurance pour le compte de laquelle s'effectue le versement		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées à la MSA pour un OPS	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		
04 - titre interbancaire de paiement										
05 - prélèvement SEPA	code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle ou de la société d'assurance pour le compte de laquelle s'effectue le versement		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées à la MSA pour un OPS	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		
06 - versement réalisé par un autre établissement	code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle ou de la société d'assurance pour le compte de laquelle s'effectue le versement				Montant à zéro	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		A renseigner par le Siret qui effectue le versement.

Montant versé	Type de population	Code d'affectation	Période d'affectation
S21.G00.55.001	S21.G00.55.002	S21.G00.55.003	S21.G00.55.004
Montant réglé par contrat	Type de population	Référence du contrat	Période*

(*) Période d'affectation des cotisations concernées par ce composant. Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme AAAAPNN :

- AAAA = année concernée
- P = type de période (M = mois, T = trimestre, S = semestre, A = année, E = versement exceptionnel)
- NN = numéro de la période (01 à 12 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type S, 00 en type A ou E)

Par exemple :

- 2013T02
- 2014M01
- 2014A00
- 2014E00

5 Etude de cas

Afin de ne pas surcharger, les cas présentés sur le paiement des cotisations se basent sur une DSN fictive présentée dans l'annexe de ce document. Cette DSN contient des cotisations établissement, des cotisations individuelles collectées pour le compte de la MSA et des cotisations collectées en délégation par la MSA (3 contrats de prévoyance).

5.1 Cas 1 : L'établissement paie pour lui-même

5.1.1 Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"1449.14"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code délégué de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	

5.1.2 Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA

5.1.2.1 Première possibilité

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"70.60"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégué de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"41.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

5.1.2.2 Deuxième possibilité

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"41.00"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"41.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"18.40"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"11.20"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

5.2 Cas 2 : L'établissement A paie pour l'établissement B

5.2.1 Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA

5.2.1.1 DSN de l'établissement A

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"1260.55"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"

5.2.1.2 DSN de l'établissement B

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	
S21.G00.20.004	IBAN	
S21.G00.20.005	Montant du versement	"400.00"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"06"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"

5.2.2 Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA

5.2.2.1 DSN de l'établissement A

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"70.60"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"41.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		<i>valeurs</i>
S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

5.2.2.2 DSN de l'établissement B

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	
S21.G00.20.004	IBAN	
S21.G00.20.005	Montant du versement	"0.00"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"06"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)		valeurs
S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"
S21.G00.55.002	Type de population	
S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

6 Annexes

6.1 DSN exemple retenue pour les différents cas présentés

S21.G00.11 - Etablissement (1,1)		valeurs
S21.G00.11.001	NIC	"12345"
S21.G00.11.002	Code APET	"0119Z"
S21.G00.11.003	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	
S21.G00.11.004	Code postal	
S21.G00.11.005	Localité	
S21.G00.11.006	Complément de la localisation de la construction	
S21.G00.11.007	Service de distribution, complément de localisation de la voie	
S21.G00.11.008	Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	"1"
S21.G00.11.009	Type de rémunération soumise à contributions d'Assurance chômage pour expatriés	
S21.G00.11.015	Code pays	
S21.G00.11.016	Code de distribution à l'étranger	
S21.G00.11.017	Nature juridique de l'employeur	
S21.G00.11.018	Date de clôture de l'exercice comptable	

principales informations
d'identification de l'établissement

S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*)		valeurs
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	"4566CFS"
S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	"P4002"
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.15.004	Personnel couvert	
S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	"401"
S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*)		valeurs
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	"4566GIT"
S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	"P4002"
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.15.004	Personnel couvert	
S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	"402"
S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*)		valeurs
S21.G00.15.001	Référence du contrat de Prévoyance	"4566DC"
S21.G00.15.002	Code organisme de Prévoyance	"P4002"
S21.G00.15.003	Code délégataire de gestion	"DMSA75"
S21.G00.15.004	Personnel couvert	
S21.G00.15.005	Identifiant technique Adhésion	"403"
S21.G00.82 - Cotisation établissement (0,*)		valeurs
S21.G00.82.001	Valeur	"149,50"
S21.G00.82.002	Code de cotisation	"022"
S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	"DMSA75"

ce bloc permet de déclarer les
références du contrat de prévoyance
(indiquer autant de bloc 15 qu'il
existe de contrats différents)

ce bloc permet de déclarer la
cotisation annuelle Val'hor

S21.G00.30 - Individu (0,*)		valeurs
S21.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	"1234567891234"
S21.G00.30.002	Nom de famille	"DURAND"
S21.G00.30.003	Nom d'usage	
S21.G00.30.004	Prénoms	"PIERRE"
S21.G00.30.005	Sexe	
S21.G00.30.006	Date de naissance	"06071990"
S21.G00.30.007	Lieu de naissance	"PARIS"
S21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	
S21.G00.30.009	Code postal	
S21.G00.30.010	Localité	
S21.G00.30.011	Code pays	
S21.G00.30.012	Code de distribution à l'étranger	
S21.G00.30.013	Codification UE	"01"
S21.G00.30.014	Code département de naissance	"75"
S21.G00.30.015	Code pays de naissance	"FR"
S21.G00.30.016	Complément de la localisation de la construction	
S21.G00.30.017	Service de distribution, complément de localisation de la voie	
S21.G00.30.018	Adresse mél	
S21.G00.30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	
S21.G00.30.020	Numéro technique temporaire	
S21.G00.30.021	Nombre d'enfants à charge	
S21.G00.30.022	Statut à l'étranger au sens fiscal	
S21.G00.30.023	Embauche	

principales informations
d'identification du salarié

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat) (1,*)	valeurs	
S21.G00.40.001	Date de début du contrat	"01012013"
S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	"07"
S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	"04"
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	"691E"
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	
S21.G00.40.006	Libellé de l'emploi	"OUVRIER AGRI COLE"
S21.G00.40.007	Nature du contrat	"01"
S21.G00.40.008	Dispositif de politique publique et conventionnel	"99"
S21.G00.40.009	Numéro du contrat	"00002"
S21.G00.40.010	Date de fin prévisionnelle du contrat	
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	"10"
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salar	"151.67"
S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	"151.67"
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	"10"
S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	"99"
S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	"9603"
S21.G00.40.018	Code régime de base risque maladie	"300"
S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	"39999999912345"
S21.G00.40.020	Code régime de base risque vieillesse	"300"
S21.G00.40.021	Motif de recours	
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	
S21.G00.40.024	Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	
S21.G00.40.025	Motif d'exclusion DSN	
S21.G00.40.026	Statut d'emploi du salarié	"99"
S21.G00.40.027	Code affectation Assurance chômage	
S21.G00.40.028	Numéro interne employeur public	
S21.G00.40.029	Type de gestion de l'Assurance chômage	
S21.G00.40.030	Date d'adhésion	
S21.G00.40.031	Date de dénonciation	
S21.G00.40.032	Date d'effet de la convention de gestion	
S21.G00.40.033	Numéro de convention de gestion	
S21.G00.40.035	Code délégataire du risque maladie	
S21.G00.40.036	Code emplois multiples	"01"
S21.G00.40.037	Code employeurs multiples	"01"
S21.G00.40.038	Code métier	
S21.G00.40.039	Code régime de base risque accident du travail	"300"
S21.G00.40.040	Code risque accident du travail	"RA110"
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	
S21.G00.40.042	Code statut catégoriel APECTA	
S21.G00.40.043	Taux de cotisation accident du travail	
S21.G00.40.044	Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	
S21.G00.40.045	Rémunération au pourboire	
S21.G00.40.046	SIRET Etablissement utilisateur	
S21.G00.40.047	Numéro de certification sociale	
S21.G00.40.048	Numéro de label « Prestataire de services du spectacle vivant »	
S21.G00.40.049	Numéro de licence entrepreneur spectacle	
S21.G00.40.050	Numéro objet spectacle	
S21.G00.40.051	Statut organisateur spectacle	

← principales informations du contrat du salarié

\$21.600.70 - Affiliation Prévoyance (0,*)		valeurs
\$21.600.70.004	Code option retenue par le salarié	"1"
\$21.600.70.005	Code population de rattachement	
\$21.600.70.007	Nombre d'enfants à charge	"2"
\$21.600.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)	
\$21.600.70.009	Nombre d'ayants-droit	
\$21.600.70.010	Nombre d'ayants-droit autres (ascendants, collatéraux...)	
\$21.600.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	
\$21.600.70.012	Identifiant technique Affiliation	"1"
\$21.600.70.013	Identifiant technique Adhésion	"401"
\$21.600.70 - Affiliation Prévoyance (0,*)		valeurs
\$21.600.70.004	Code option retenue par le salarié	"1"
\$21.600.70.005	Code population de rattachement	
\$21.600.70.007	Nombre d'enfants à charge	"2"
\$21.600.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)	
\$21.600.70.009	Nombre d'ayants-droit	
\$21.600.70.010	Nombre d'ayants-droit autres (ascendants, collatéraux...)	
\$21.600.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	
\$21.600.70.012	Identifiant technique Affiliation	"2"
\$21.600.70.013	Identifiant technique Adhésion	"402"
\$21.600.70 - Affiliation Prévoyance (0,*)		valeurs
\$21.600.70.004	Code option retenue par le salarié	"2"
\$21.600.70.005	Code population de rattachement	
\$21.600.70.007	Nombre d'enfants à charge	"2"
\$21.600.70.008	Nombre d'adultes ayants-droit (conjoint, concubin, ...)	
\$21.600.70.009	Nombre d'ayants-droit	
\$21.600.70.010	Nombre d'ayants-droit autres (ascendants, collatéraux...)	
\$21.600.70.011	Nombre d'enfants ayants-droit	
\$21.600.70.012	Identifiant technique Affiliation	
\$21.600.70.013	Identifiant technique Adhésion	"403"
\$21.600.71 - Retraite complémentaire (1,*)		valeurs
\$21.600.71.002	Code régime Retraite Complémentaire	"RETA"
\$21.600.71.003	Référence adhésion employeur	
\$21.600.50 - Versement individu (1,*)		valeurs
\$21.600.50.001	Date de versement	"25072015"
\$21.600.50.002	Rémunération nette fiscale	"1605.00"
\$21.600.50.003	Numéro de versement	
\$21.600.50.004	Montant net versé	"1592.42"
\$21.600.51 - Rémunération (1,*)		valeurs
\$21.600.51.001	Date de début de période de paie	"01072015"
\$21.600.51.002	Date de fin de période de paie	"31072015"
\$21.600.51.010	Numéro du contrat	"00002"
\$21.600.51.011	Type	"001"
\$21.600.51.012	Nombre d'heures	
\$21.600.51.013	Montant	"2050.00"
\$21.600.51 - Rémunération (1,*)		valeurs
\$21.600.51.001	Date de début de période de paie	"01072015"
\$21.600.51.002	Date de fin de période de paie	"31072015"
\$21.600.51.010	Numéro du contrat	"00002"
\$21.600.51.011	Type	"002"
\$21.600.51.012	Nombre d'heures	
\$21.600.51.013	Montant	"2050.00"
\$21.600.53 - Activité (0,*)		valeurs
\$21.600.53.001	Type	"01"
\$21.600.53.002	Mesure	"151.67"
\$21.600.53.003	Unité de mesure	"10"
\$21.600.52 - Prime, gratification et indemnité (0,*)		valeurs
\$21.600.52.001	Type	
\$21.600.52.002	Montant	
\$21.600.52.003	Date de début de la période de rattachement	
\$21.600.52.004	Date de fin de la période de rattachement	
\$21.600.52.006	Numéro du contrat	
\$21.600.52.007	Date de versement d'origine	
\$21.600.54 - Autre élément de revenu brut (0,*)		valeurs
\$21.600.54.001	Type	
\$21.600.54.002	Montant	
\$21.600.54.003	Date de début de période de rattachement	
\$21.600.54.004	Date de fin de période de rattachement	

bloc à fournir par salarié concerné par le ou les adhésions déclarées en bloc 15. L'identifiant technique permet de faire le lien avec les bases assujetties du bloc 78 et les cotisations individuelles du bloc 81.

information collectée concernant la retraite complémentaire

information collectée concernant la paie du salarié

à renseigner si nécessaire

S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)		valeurs
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	"03"
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.78.004	Montant	"2050.00"
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	

rattacher toutes les cotisations, exonérations et réductions concernées sous la base assujettie "assiette brute plafonnée"

S21.G00.79 - Composant de base assujettie (0,*)		valeurs
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	"01"
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	"2050.00"
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"018"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050.00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"-62.21"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"075"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"282.79"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"076"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"34.97"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"045"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"70.32"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"074"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"70,72"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"056"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"4.10"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"052"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"5.54"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"068"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"6.15"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	

composant à déclarer uniquement en présence de réduction générale des cotisations SS

concerne la réduction générale des cotisations patronales de Sécurité Sociale (appelée Fillon)
Dans le cas d'une réduction, l'assiette n'est pas demandée sauf pour les valeurs "018" et "106"

concerne la cotisation MALADIE

concerne la cotisation VIEILLESSE
(remarque : cette cotisation apparaîtra également sous la base assujettie "assiette brute plafonnée")

concerne la cotisation ACCIDENT DU TRAVAIL

concerne la cotisation ALLOCATION FAMILIALE - taux normal

concerne la cotisation formation professionnelle FAFSEA

concerne la cotisation formation professionnelle AFNCA, PROVEA

concerne la Contribution Solidarité Autonomie

GE 22

S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"063"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"194,74"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"081"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"36,90"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		"93700"

concerne la cotisation de retraite complémentaire ARRCO

concerne la cotisation Versement de Transport

S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)			valeurs
S21.G00.78.001	Code de base assujettie		"02"
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement		"01072015"
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement		"31072015"
S21.G00.78.004	Montant		"2050,00"
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation		

rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "assiette brute plafonnée"

S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"076"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"310,59"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"091"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"8,61"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"049"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"2,05"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		

concerne la cotisation VIEILLESSE (remarque : cette cotisation apparaîtra également sous la base assujettie "assiette brute déplafonnée")

concerne la cotisation de Service de Santé au Travail

concerne la cotisation Allocation de Logement (FNAL)

S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)			valeurs
S21.G00.78.001	Code de base assujettie		"07"
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement		"01072015"
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement		"31072015"
S21.G00.78.004	Montant		"2050,00"
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation		

rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "assiette des contributions d'assurance chômage"

S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"040"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"131,2"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)			valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation		"048"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		"DMSA75"
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"
S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"6,15"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		

concerne la cotisation ASSURANCE CHOMAGE

concerne la cotisation Assurance Garantie des Salaires (AGS)

S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)		valeurs	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	"04"	rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "assiette de la contribution sociale généralisée"
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	"01072015"	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	"31072015"	
S21.G00.78.004	Montant	"1988.50"	
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"072"	concerne la Contribution Sociale Généralisée (CSG)
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"	
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"1988.50"	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"149.14"	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"079"	concerne la Remboursement de la Dette Sociale (RDS)
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"	
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	"1988.50"	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"9.94"	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)		valeurs	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	"31"	rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire" en fonction de l'identifiant technique d'affiliation
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	"01072015"	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	"31072015"	
S21.G00.78.004	Montant		
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	"1"	
S21.G00.79 - Composant de base assujettie (0,*)		valeurs	
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	"20"	composant "montant forfaitaire Prévoyance" pour l'identifiant technique "1"
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	"40.00"	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"059"	concerne la Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période et l'affiliation concernées. L'identifiant OPS et l'assiette ne sont pas valorisées. Le délégataire de gestion est porté par le bloc 15
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"40.00"	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		
S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)		valeurs	
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	"31"	rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire" en fonction de l'identifiant technique d'affiliation
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	"01072015"	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	"31072015"	
S21.G00.78.004	Montant		
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	"2"	
S21.G00.79 - Composant de base assujettie (0,*)		valeurs	
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	"11"	composant "Tranche A Prévoyance" pour l'identifiant technique "2"
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	"2050.00"	
S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs	
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"059"	concerne la Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période et l'affiliation concernées. L'identifiant OPS et l'assiette ne sont pas valorisées. Le délégataire de gestion est porté par le bloc 15
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale		
S21.G00.81.003	Montant d'assiette		
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"16.40"	
S21.G00.81.005	Code INSEE commune		

S21.G00.78 - Base assujettie (0,*)		valeurs
S21.G00.78.001	Code de base assujettie	"31"
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.78.004	Montant	
S21.G00.78.005	Identifiant technique Affiliation	"3"

rattacher toutes les cotisations concernées sous la base assujettie "éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire" en fonction de l'identifiant technique d'affiliation

S21.G00.79 - Composant de base assujettie (0,*)		valeurs
S21.G00.79.001	Type de composant de base assujettie	"11"
S21.G00.79.004	Montant de composant de base assujettie	"2050,00"

S21.G00.81 - Cotisation individuelle (0,*)		valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	"059"
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	"8,20"
S21.G00.81.005	Code INSEE commune	

composant "Tranche A Prévoyance" pour l'identifiant technique "3"

concerne la Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période et l'affiliation concernées. L'identifiant OPS et l'assiette ne sont pas valorisés. Le délégué de gestion est porté par le bloc 15

S21.G00.85 - Lieu de travail (0,*)		valeurs
S21.G00.85.001	Identifiant du lieu de travail	
S21.G00.85.002	Code APET	
S21.G00.85.003	Numéro, extension, nature, libellé de voie	
S21.G00.85.004	Code postal	
S21.G00.85.005	Localité	
S21.G00.85.006	Code Pays	
S21.G00.85.007	Code de distribution à l'étranger	
S21.G00.85.008	Complément de la localisation de la construction	
S21.G00.85.009	Service de distribution, complément de localisation de la voie	
S21.G00.85.010	Nature juridique	
S21.G00.85.011	Code INSEE commune	

à renseigner si l'identifiant du lieu de travail du salarié (bloc 40) est différent du SIRET de l'établissement déclaré en bloc 11